

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 18 FEVRIER 2013

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Paulette DUPRAZ OIHENART
Mmes Anne JAGGI - Catherine LEHMANN
MM. Albin DELAVY - Jean-Claude DENERVAUD - Andreas FABJAN
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance à 20 h. et avant de présenter l'ordre du jour, il demande d'ajouter un point sur les logements d'utilité publique (LUP). Les membres du Conseil sont d'accord avec cette proposition. L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013.
- 2.- Sécurisation de la rue du Faubourg.
- 3.- Réserve naturelle de « la Feuillée ».
- 4.- Logements d'utilités publiques (LUP)
- 5.- Communications de l'exécutif.
- 6.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013

La date des promotions est corrigée – elle est bien fixée le vendredi 28 juin 2013. La redondance concernant la rubrique salle communale-taverne-école est supprimée. M. Andreas Fabjan signale qui n'a pas eu de réponse concernant la question mentionnée dans le rapport de la commission des bâtiments afin de savoir, en cas de constat d'un défaut dans un bâtiment, quelle est la procédure applicable. M. le président rappelle que les employés interviennent directement en cas de défaut urgent à réparer immédiatement et prennent contact avec l'artisan ou la société avec qui nous travaillons tout en avertissant le secrétaire. Pour tous les autres travaux, pour autant que cela soit des petits montants, des devis sont demandés soit par l'exécutif ou le secrétaire. Si les travaux importants ne sont pas budgétisés, les devis sont présentés au Conseil municipal.

M. André Thévenoz est chargé de régler le problème des fenêtres de la salle de rythmique.

Mme Catherine Lehmann a constaté que le problème de chauffage à la salle de rythmique depuis une quinzaine de jours a été réglé et que personne n'a touché la vanne thermostatique.

M. Albin Delavy revient sur la borne qui n'a pas été remplacée à l'entrée du village, route de Soral. Le secrétaire lui répond qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès du service des routes cantonales qui doit la changer. M. Delavy insiste à dire qu'il n'y a pas de suivi. M. le président rétorque qu'il n'est pas d'accord avec sa remarque, car ce service, qui est le maître de l'ouvrage, a bien été contacté à plusieurs reprises.

Après ces précisions, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2.- Sécurisation de la rue du Faubourg

Trafitec Ingénieurs Conseils S.A. a été invitée à une séance avec l'exécutif le 20 février prochain à 16 h. 30 pour discuter du projet de la sécurisation de la rue du Faubourg. La séance n'a pas pu se dérouler avant celle du Conseil municipal, car Trafitec voulait étudier le cas avant de donner un avis.

3.- Réserve naturelle de « la Feuillée »

Le secrétaire communique le projet de convention entre la commune et l'Etat de Genève représenté par le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement soit la Direction générale de la nature et du paysage. Cette convention a pour but de fixer le cadre de la mise en réserve naturelle des parcelles propriétés de Soral notamment concernant l'exploitation du gravier en sous-sol.

La DGNP s'engage à gérer la suite, à ses frais de manière à favoriser les espèces qu'il accueille. Elle demande l'accord de la commune pour toute mesure soumise à autorisation et informe des mesures d'entretiens prévus. La mise en réserve naturelle ne remet pas en question l'exploitation des parcelles si cela était souhaité par la commune.

Mme Catherine Lehmann profite de l'occasion pour informer qu'elle a contacté M. Bernard Lugin pour le site de « La Feuillée » où un accord franco-suisse a été signé afin de mettre le site sous protection de part et autre de la frontière avec les outils de réglementation de chaque pays avec l'accord des propriétaires concernés. Mme Lehmann est chargée d'informer M. Lugin de cette convention.

Mme Lehmann a également discuté avec ce dernier du projet de finalisation de plantations d'arbres au chemin des Ecoliers. Les plantations pourraient intervenir, suivant les essences, au printemps et en automne prochains après avoir obtenu la confirmation de l'accord des agriculteurs concernés.

4.- Logements d'utilité publique (LUP)

A la suite de la séance du 14 février 2013 sur les logements d'utilité publique (LUP) en présence des membres de l'exécutif, de notre conseiller, M. Georges Gainon, de M. Gérard Fontaine, conseiller municipal, de M. André Thévenoz, président de la commission des bâtiments, de M. Andreas Fabjan, membre de ladite commission et du secrétaire, M. le président passe directement la parole aux deux membres de la commission des bâtiments pour qu'ils donnent leur point de vue. Un tour de table permet aux membres du Conseil de s'exprimer également sur le sujet. M. le président rappelle la position de l'ancien et du nouvel exécutif de garder une mixité du logement – 50% de LUP et 50% de loyers libres. M. le président demande de passer au vote les questions suivantes :

Acceptez-vous que la commune construise des logements libres et des logements d'utilité publique. Le Conseil décide d'accepter cette proposition par :

7 voix pour - 2 voix contre - 1 abstention.

Acceptez-vous la proposition des promoteurs d'effectuer une compensation en péréquation d'un montant de CHF 450.0000.-- à CHF 480.000.--. Le Conseil municipal décide de voter par :

1 voix favorable - 7 voix négatives - 2 abstentions.

5.- Communications de l'exécutif

Salle communale – taverne – école

M. André Thévenoz indique qu'après moultes interventions, l'entreprise d'électricité Puchat n'a pas bougé. Il a demandé un devis à l'entreprise Kreutzer qui est venu sur place à la

taverne, le devis devrait nous parvenir prochainement. En ce qui concerne l'école, il n'a pas pu l'établir pour différentes raisons et devra revenir prochainement.

Roulotte – près du terrain de tennis

Une offre d'achat a été envoyée au propriétaire de la roulotte pour la somme de CHF 12.000.-- pour solde de tous comptes au lieu de CHF 15.000.-- prévus. Selon M. Albin Delavy le propriétaire a fortement « toussé » en recevant l'offre de la commune. Nous attendons toutefois sa réaction par écrit.

Fibre optique

A la suite de la séance de l'ACG du 23 septembre dernier, les SIG ont indiqué que la Champagne était classée en zone verte – zone qui sera équipée en fibre optique en dernier, soit plusieurs années d'attente pour que les ménages soient équipés – les mairies ont été équipées avec le fonds intercommunal alimenté par les communes à fort potentiel de ressources. M. le président souligne que le fait d'être connecté à la fibre optique ne change en rien la rapidité, ce que M. Delavy confirme en tant que spécialiste.

Réfection taverne

Les membres de l'exécutif et M. Gérard Fontaine ont l'idée de rajeunir la taverne – rhabillage du bar - entre-poutre – refoulement des égouts – éclairage, etc. tout en gardant son cachet originel. M. Albin Delavy insiste sur le fait qu'il faut faire attention ne pas briser le côté chaleureux de ce local tout en privilégiant le côté sécuritaire. M. Gérard Fontaine est chargé de faire établir des devis.

Salle communale

M. Andreas Fabjan pose la question de la taille de salle communale pour l'avenir avec les constructions qui sont en voie de réalisation et les nombreux projets en cours (environ une centaine de logements). M. Florian Barro, architecte, qui s'est occupé de la sortie de secours à la salle communale, sera contacté par M. Gérard Fontaine pour lui exposer ce problème. Il lui soumettra également la problématique de la motorisation de l'armoire roulante où sont entreposées les tables situées sous la scène et de demander des devis. Cette question avait été discutée auparavant, mais le projet avait été abandonné.

Sécurité frontière

M. le président a reçu une offre de l'entreprise de sécurité Safety-Management pour des prestations d'ouverture et de fermeture des barrières de la douane de Soral II. Le forfait mensuel pour 7 fois par semaine se monterait à CHF 864.-- toutes taxes comprises, alors que nous payons actuellement, pour l'ouverture et la fermeture 4 fois par semaine, entre CHF 800.-- et CHF 840.-- mensuellement. Cette entreprise sera contactée pour fixer un rendez-vous à la mairie.

Commune de Viry

Une invitation été envoyée au maire de Viry et les membres de son Conseil municipal pour une rencontre à la salle communale de Soral le 16 avril pour discuter des différents problèmes - notamment de trafic - autoroute de contournement, environnement. Les membres du Conseil sont invités à faire parvenir le plus rapidement possible à la mairie leurs questions pertinentes qui seront transmises à M. le Maire de Viry pour une base de discussion.

Les Tréteaux de la fontaine

La troupe théâtrale de Soral a envoyé une invitation aux membres du Conseil et leurs conjoints/es pour assister à la présentation du spectacle en soirée privée le 7 mars 2013.

Election complémentaire d'un adjoint

M. le président informe que le délai pour le dépôt des listes de candidatures au service des votations et élections est échu depuis lundi 18 février à 12h. Seul M. Gérard Fontaine a déposé sa candidature. L'élection est donc tacite. Le délai de recours à la chambre administrative de la Cour de Justice est de 6 jours, il court dès le lendemain de la publication de l'arrêté. M. Gérard Fontaine est d'ores et déjà remercié pour son engagement.

6.- Divers

Chemin le long de la Laire

Mme Maria Claret communique un rapport – version finale – concernant le chemin piéton le long de la Laire des communes d'Avusy-Chancy et Soral établi par Guaraci forest consulting S.A. Cinq points critiques ont été identifiés sur le tronçon du chemin piéton traversant la commune de Soral et classés en urgence d'intervention de moyenne à élevée. Ce rapport est à disposition des membres du Conseil municipal intéressés. Il est rappelé que les communes sont responsables d'entretenir leurs chemins. La prochaine séance est fixée le 13 mars prochain avec toutes les parties concernées.

Bienvenue aux nouveaux habitants et citoyens

35 personnes se sont inscrites pour la verrée de bienvenue du 20 février 2013 à la taverne, sans compter les membres du Conseil municipal, les employés et les présidents/es des associations villageoises qui se présenteront, à tour de rôle, aux nouveaux habitants. Au total 63 personnes participeront à cette manifestation.

Spectacle Brigitte Rosset

Le spectacle de Brigitte Rosset est confirmé le 4 mai 2013 en soirée à Soral organisé par les communes de Soral et Laconnex. Le cachet est de CHF 2.000.-- (soit 100 chaises) et ensuite CHF 20.-- par personne supplémentaire. Après le spectacle, un bar est prévu. La vente des billets devrait couvrir les frais.

Jeux derrière la mairie

Mme Paulette Dupraz Oihenart demande les raisons pour lesquelles des petits cailloux ont été placés sous les jeux et si l'emplacement de la continuation du chemin piétonnier est prévu. La réponse donnée pour la première question est d'ordre financier, car un sol plastifié coûte très cher et concernant la deuxième, nous avons un entretien très prochainement avec l'entreprise Sétex pour en discuter.

Mme Paulette Dupraz Oihenart demande si la commune peut intervenir pour la taille d'une haie située près du cheminement piétonnier entre le terrain de jeu de la mairie et la rue du Faubourg. Une lettre sera envoyée à la propriétaire de la parcelle concernée.

Remplacement du secrétaire

M. Andreas Fabjan intervient pour s'étonner du fait que le secrétaire, qui travaille actuellement à 90%, soit remplacé par une personne à 70% et une autre à 30%. Il estime que l'engagement de personnel doit s'inscrire dans le cadre du budget et qui est de la compétence du Conseil municipal. Il lui est répondu que lors de l'établissement du budget 2013, qui du reste a été voté à l'unanimité des membres présents, une somme a été prévue afin que le secrétaire puisse former des nouvelles personnes. Il est rappelé que conformément à l'article 48, lettre r de la loi sur l'administration des communes, le maire, après consultation de ses adjoints dans le cadre de ses fonctions déléguées au sens de l'article 44, est notamment chargé d'engager et de nommer le personnel de l'administration municipale, de fixer son salaire.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 21h.50 par M. le président.

